

FLASH CSE INFRA

LE DIALOGUE SOCIAL VU PAR LA DIRECTION

La direction a décidé unilatéralement de ne plus fournir au CSE des résultats économiques mensuels comme elle le faisait auparavant. Elle s'en tiendra au minimum légal, c'est-à-dire trimestriellement. De plus, elle attendra pour le faire que le groupe communique officiellement sur ses résultats du trimestre. Car voyez-vous, des informations qu'elle partageait jusqu'ici en CSE sont susceptibles d'être de « nature privilégiée » au sens de la réglementation européenne et elle voudrait épargner aux éluEs d'être passible d'un délit d'initié (sic).

La direction Infra s'est réfugiée derrière une décision du groupe et s'est bien gardée de

répondre aux questions des éluEs. Cette réglementation européenne datant de 10 ans, pourquoi la direction ne s'en est-elle pas rendue compte avant ? Comment Infra pourrait-il être concerné, alors que c'est un périmètre (métier) qui n'est pas coté en bourse et qui ne constitue pas une entreprise (Infra fait partie de Capgemini TS) ? Les risques qu'évoque la direction se sont-ils concrétisés ne serait-ce qu'une seule fois ?

Bref, tout cela ressemble à du foutage de gueule de la part de direction pour essayer de masquer sa volonté de donner le moins d'infos possible aux représentantEs du personnel.

LES RÈGLES ASC : L'EMBROUILLE

La majorité qui gère le CSE a présenté un projet de règles 2025 pour les activités sociales et culturelles (ASC) qui représente un changement complet par rapport à 2024. Le taux de subvention serait le même pour tout le monde à 50 %, alors qu'il est actuellement dégressif, de 60 % pour la tranche 1 à 5 % pour la tranche 8. Le plafond de subvention qui est actuellement le même pour l'ensemble des salariéEs (720 euros par salariéE, 800 euros pour un couple, plus 120 euros par enfant), serait diminué et deviendrait dégressif par tranche, il passerait par exemple à 650 euros pour la tranche 1 et à 200 euros pour la tranche 7. Les 6 premières tranches qui sont sous condition de revenu (le revenu fiscal divisé par le nombre de parts) auraient leur plafond notoirement diminué : ainsi le plafond pour la tranche T6 passerait de 39000 euros à... 27000 euros : on peut s'interroger sur la proportion de salariéEs

Capgemini Infra rentrant dans ces 6 nouvelles premières tranches....

Ce bouleversement des règles cherche à masquer la politique d'hyper-austérité mise en œuvre par la majorité CFDT-CFTC-FONSA qui gère le CSE. Comme indiqué dans le flash CGT CSE Infra du mois dernier, il n'y a plus de réserves sur le compte ASC. Or le montant des subventions versées par l'entreprise en 2025 sera inférieur à celui de l'année 2024. De plus, la majorité du CSE prévoit d'amputer ce budget ASC 2025, qui est donc déjà en retrait par rapport à 2024 : en remboursant la dette contractée pour éponger le trou de 2023 et en dégageant un excédent budgétaire de 120000 euros. Bref la double peine pour les salariéEs de Capgemini Infra qui verront les subventions du CSE pour leurs activités sociales et culturelles drastiquement réduites l'année prochaine.

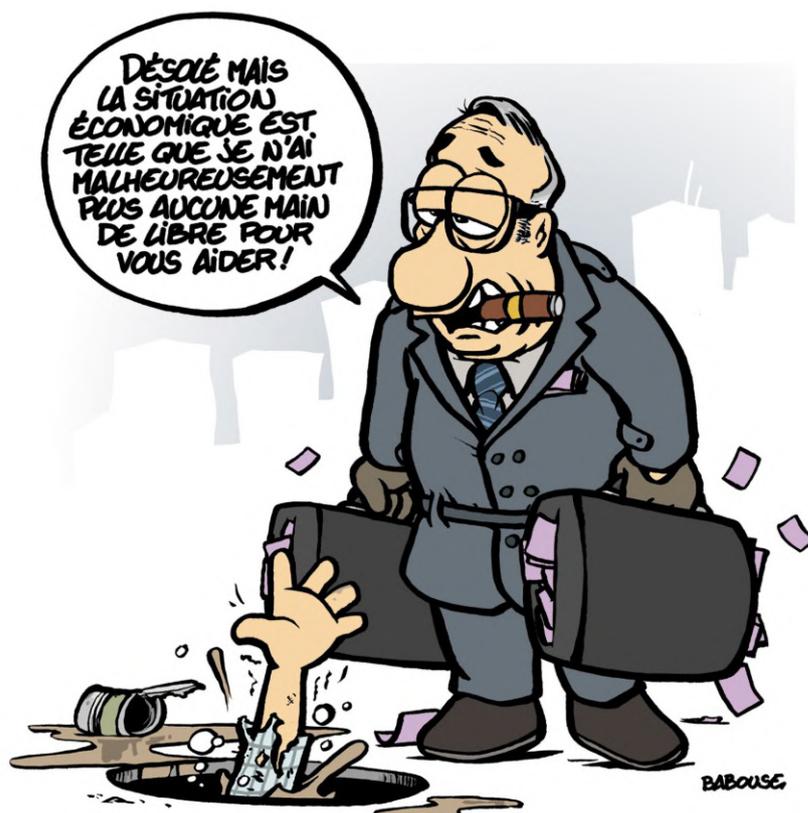
LE CHIFFRE D'AFFAIRES BAISSÉ...

C'est ainsi que nous sommes amenés à commenter les résultats du 3e trimestre 2024 avec un retard de près de 2 mois. Sur les 9 premiers mois de 2024, le chiffre d'affaires de Capgemini Infra a baissé de -4,5 % par rapport à la même période en 2023. La direction estime que la tendance sur l'année devrait être du même ordre de grandeur et elle espère une reprise pour début 2025.

...LES EFFECTIFS ENCORE PLUS

Les effectifs baissent de façon continue depuis décembre 2022, hormis un « accident » en septembre 2023 (+6!). Sur les 10 premiers mois de l'année 2024, ils ont diminué de 446, soit -7,4 %. A la fin de l'année, la baisse devrait atteindre -9 à -10 %. Certes, il y a une diminution significative du nombre d'alternants (l'objectif de 5 % d'alternants que s'était fixée la direction ne paraît plus d'actualité). Mais cette baisse des effectifs est surtout due à la faiblesse des recrutements (moitié moins qu'en 2023) et bien sûr aussi aux démissions dont le nombre reste élevé même s'il décline.

Bref, la direction « maîtrise » la masse salariale. Ceci devrait a priori favoriser le taux de marge opérationnelle, d'autant plus que la réduction des effectifs est bien supérieure à celle du chiffre d'affaires et que le taux d'activité facturable progresse. La direction refuse cependant de se prononcer. Il faut dire que l'objectif d'un taux de GOP à 10 % qu'elle s'était fixé est complètement hors de portée et que la rentabilité est durablement plombée par « les problèmes de delivery » (pour rester poli) rencontrés par Capgemini Infra chez ses 2 plus gros clients.



REJOINDRE LA CGT CAPGEMINI

#ONESTLACGT
LACGT CAP.ORG



✉ contact@cgt-capgemini.fr

Retrouvez tous nos réseaux sociaux à l'adresse

<https://liens.lacgtcap.org/>

